

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 17 JUILLET 2019**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19h00 et convoquée conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est cependant absent le conseiller Mathieu Caron.

Est aussi présent le directeur général adjoint et greffier adjoint.

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression «adoptée à l'unanimité», présente dans le présent procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

**2019-07-276 OUVERTURE DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

Que la présente séance soit ouverte, il est 19h00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-277 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu,

D'adopter l'ordre du jour, le tout tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Soumission 02-2019 : Rénovation de la bibliothèque municipale – Ouverture de soumissions et octroi de contrat
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance spéciale

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-278 SOUMISSION 02-2019 – RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que nous avons obtenus des subventions du Gouvernement Fédéral et du Gouvernement Provincial dans le cadre des Fonds des petites collectivités, le tout pour la rénovation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-06-205 autorisait la direction générale à demander des soumissions par voie d'invitation pour la rénovation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation furent effectivement demandées dans le cadre de la soumission 02-2019 – Rénovation de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de la soumission 02-2019 a eu lieu le 12 juillet dernier;

CONSIDÉRANT les résultats joints en annexe, soit Construction Progénik inc. à 23 135,00 \$ et Les Menuiseries Castor inc. à 21 885,10 \$ (plus les taxes applicables);

CONSIDÉRANT que le montant du plus bas soumissionnaire respecte notre budget projeté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Menuiseries Castor inc., et d'octroyer à ceux-ci un contrat de 21 885,10 \$, plus les taxes applicables, pour la rénovation de la bibliothèque municipale, le tout selon les documents de soumission, les addendas ainsi que le formulaire du soumissionnaire.

Il est aussi résolu que le maximum de cette dépense soit remboursée à même la subvention obtenue du Fonds des petites collectivités pour le projet de rénovation de la bibliothèque municipale. Quant à toute part qui doit être assumée par la Ville, cela sera pris à même le poste budgétaire 23 08230 300 (biens et services bibliothèque).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

Aucune question ne fut posée aux membres du conseil municipal.

2019-07-279 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 19h10.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général adjoint
et greffier adjoint

Réal Rochon

Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire